



## Déménagement de l'ex conjointe de mon ami

Par **nad46**, le **08/10/2013 à 18:08**

Bonjour, mon ami à 4 enfants d'une union précédente les rapports avec son ex conjointe sont assez tendu mais reste correct, à plusieurs reprises les enfants nous on fait part d'un possible déménagement en Corse de leur mère et eux pour rejoindre le conjoint de cette dernière reparti en juin 2013 car il est d'originaire de là bas, en effet il y a 1 an cette dernière avait envoyé une lettre simple à mon ami lui fesant part de son projet d'aller s'installer en Corse mais au bout d'un an rien et la d'après les enfants le départ est prévu pour Noel alors qu'on doit les avoir, étant donné que mon ami à les droits de garde classique et l'autorité parentale conjointe peut il déjà s'opposer aux départ de ses enfants ou a t il une chance d'obtenir la garde exclusive en sachant que la mère mise à part son conjoint n'a aucune famille et pas de travail la bas ,et t on obliger d'avoir un avocat si on doit passer devant le JAF car financièrement on ne roule pas sur l'or et on a pas le droit à la l'aide juridictionnelle car travaillant tout les 2 on déplace le plafond , peut il s'opposer à la radiation de ses enfants dans les établissement scolaire dont ils sont actuellement scolariser en sachant que mon ami n'est au courant de rien point de vue scolaire malgré la demande qu'il avait fait auprès de l'établissement scolaire des enfants de le tenir au courant du parcours de ses enfants car son ex conjointe ne le tient au courant de rien. Merci pour vos réponse et votre aide

Par **cocotte1003**, le **08/10/2013 à 18:32**

Bonjour, on peut saisir le jaf sans avocat. Prenez la précaution de faire parvenir à l'école, par LRAR votre opposition à une éventuelle radiation des enfants et demandez par la même l'envoi des bulletins de noté des enfants. La maman n'est tenue de vous informer de son déménagement que dans le mois qui suit. Vous ne pouvez saisir le JAf préventivement. Pour l'instant le mieux s'est de vous informer et de proposer le cas échéant un protocole d'accord

sur les visites, la pension, les frais de trajet.....cordialement